

**ARRETE DU MAIRE N° 2025 /V 05  
REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
SUR L'ENSEMBLE DES VOIES COMMUNALES  
ARTEREO – ALTEREO -SOUS TRAITANTS**

**OBJET : Arrêté réglementant toutes les prestations (Investigations des réseaux diurnes et nocturnes, ITV, ...) inhérentes à la réalisation du schéma directeur d'assainissement des systèmes de Poligny, Nemours, Saint-Pierre-lès-Nemours, Darvault et Bagneaux-sur-Loing.**

**Nous Maire de la Commune de DARVAULT**

VU les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du Maire,  
VU le Code de la Route et les textes subséquents, notamment les articles R110-1, R110-2, R325-14, R411-1 et suivants R411-25, R415-6, R417-10  
VU le Code Pénal et notamment l'article R610-5  
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble des textes qui l'ont modifié et complété

**Considérant** la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur l'ensemble des voies communales, pour permettre au bureau d'études ARTELIA (47, avenue de Lugo – 94 600 Choisy-le-Roi), ALTEREO (119 ter rue Paul Fort – 91310 Montlhéry), ainsi qu'à leurs sous-traitants déclarés, de procéder aux investigations sur les réseaux d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales **de 6 janvier 2025 à 28 février 2026**

## **ARRETÉ**

**ARTICLE 1er :** La circulation pourra être perturbée et le stationnement interdit aux abords de ce chantier, de jour comme de nuit, pendant la durée de cette étude sur la commune de DARVAULT, les piétons et automobilistes devront se conformer aux directives éventuelles des responsables de chantier

**ARTICLE 2 :** Les prescriptions sus énoncées, feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3 :** L'entreprise et les sous-traitants seront chargés de mettre en place les mesures prescrites aux articles 1 et 2 ci-dessus.

**ARTICLE 4 :** Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont **ampliation sera adressée à :**

- Monsieur le Commissaire de police de Nemours,

Darvault ; le 15/01/2025  
Le Maire  
Fabrice JEULIN

